



Calendrier Février 2021

Clôture des payes le 28 février 2021

Base contrat : heures / semaine

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam	Total Heures	Ecart / contrat
1	2	3	4	5	6		
8	9	10	11	12	13		
15	16	17	18	19	20		
22	23	24	25	26	27		

Ce cadre doit être obligatoirement rempli et signé par les parties pour l'établissement du bulletin de salaire

TOTAL A FACTURER : BASE CONTRAT

A déduire (jours d'absence du fait de la salariée, congés sans solde, jours fériés si moins de 3 mois d'ancienneté, heures de garde simple) :

A rajouter (heures complémentaires, supplémentaires, heures de garde groupée, prime exceptionnelle) :

Remboursements abonnement transports publics trajets domicile du salarié lieu de travail (montant payé par employeur) :

NOM EMPLOYEUR (s) :

SIGNATURE

NOM EMPLOYÉE :

SIGNATURE

Remboursements dans le cadre du travail (frais kilométriques *, frais de transports publics, achats divers) :

*Barème trésor public 2019 : 4 CV = 0,523 €/km ; 5 CV = 0,548 €/km ; 6 CV = 0,574 €/km ; 7 CV ou plus = 0,601 €/km

DATES CONGES PREVUS (préavis de 2 mois) :